

« Ex Goodyear »

Décision honteuse de la cour de cassation !

vendredi 26 janvier 2018

Le mardi 12 janvier 2016, le Tribunal d'Amiens avait condamné nos 8 camarades à 24 mois de prison dont neuf mois fermes. Cette peine faisait suite à la poursuite du procureur de la république pour une soi-disant séquestration, alors même que l'entreprise avait abandonné toutes plaintes.

Cette condamnation à de la prison ferme constituait une grave atteinte aux libertés syndicales, un acharnement judiciaire mais aussi un cap supplémentaire dans la criminalisation de l'action syndicale.

Face à cette attaque et à toutes les autres, la CGT dans son ensemble a engagé de multiples actions pour obtenir la relaxe de nos camarades et défendre les libertés syndicales.

Le 11 janvier 2017, la cour d'appel d'Amiens revient sur la 1ère condamnation et condamne, malgré tout, les camarades à de la prison avec sursis et mise à l'épreuve avec inscription au casier judiciaire.

Notre combat n'a pas été vain mais la relaxe aurait été la seule juste décision. Aussi nos camarades ont entamé un recours auprès de la cour de cassation.

Mercredi 24 janvier 2018, cette instance a confirmé les peines d'emprisonnement avec sursis, les mises à l'épreuve et l'inscription au casier judiciaire pour 7 de nos camarades, n'en relaxant qu'un seul.

Cette décision est déplorable et confirme l'acharnement judiciaire dénoncé à maintes reprises à l'égard des militants et militantes CGT dans le cadre de leur activité syndicale.

Malgré cette condamnation, la CGT continuera à dénoncer la criminalisation et les attaques contre les militant-e-s syndicaux. Celles-ci visent à les empêcher d'agir alors que nous sommes engagées dans la lutte pour l'emploi et l'amélioration des conditions de travail. Et que nous sommes plus que jamais déterminées à s'opposer aux régressions sociales et à lutter pour une autre société dans l'intérêt général.

Ce sont les fondements mêmes de notre démocratie qui sont atteints lorsque les libertés syndicales sont attaquées.

Nous nous refusons à banaliser ces acharnements en les combattants sans relâche car ils découlent d'une stratégie qui vise à anéantir les droits d'expressions, d'actions et d'organisations des citoyens.

La CGT appelle ses organisations à ne rien lâcher sur les libertés et à se mobiliser pour en conquérir de nouvelles.

Nous exigeons l'arrêt des poursuites à l'encontre de toutes et tous les camarades poursuivis, l'amnistie pour toutes celles et tous ceux condamnés dans le cadre de leur activité militante.

Les libertés syndicales ne sont pas négociables, elles sont essentielles pour les conquêtes sociales !

Montreuil, le 26 janvier 2018